

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN MONNET
Rue du Temple
79120 LEZAY

ACTE ADMINISTRATIF

N° 24

- Acte ne relevant pas de l'action éducatrice
 Acte relevant de l'action éducatrice
 Acte budgétaire

Le Conseil d'Administration

Convoqué le 15 septembre 2015
 S'est réuni le 28 septembre 2015
 Nombre de membres composant le conseil : 24
 Quorum atteint en début de séance : 13
 Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation,
Après avis de la commission permanente réunie le :
 (obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article R421-2)

OBJET précis : Tarifs photocopies et dégradations.

CONTENU DE LA DECISION :

(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision)

Sur proposition de Mme la Principale, les tarifs suivants

Tarifs photocopies	
Photocopie A4	0,10 €
Photocopie A3	0,20 €
Dégradations	
Manuels scolaires	
De 1 à 2 ans	100% de sa valeur
De 2 à 5 ans	80% de sa valeur
Plus de 5 ans	50% de sa valeur
Carnet de correspondance	2,85 €
Vaisselle	
Assiette	2 €
Assiette dessert	1,50 €
Ramequin	1,00 €
Verre	0,50 €
Bol	2,50 €
Ravier	2,50 €

Sont adoptés par le CA à l'unanimité des membres présents.
 Pièce(s) jointe(s) :

RESULTATS DU VOTE : 17 VOTANTS 17 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ASBTENTION(S)

Accusés de réception le :	La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmises à :	Nombre d'exemplaires
	<u>Acte relatif à la passation de convention ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice.</u>	
	- DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	
	<u>Acte relevant de l'action éducatrice.</u>	
	- DSDEN des Deux-Sèvres (SPE)	
	<u>Acte budgétaire.</u>	
	- DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	1 1
Publié le 02/10/2015	Fait à LEZAY le 02/10/2015	
Certifié exécutoire le	Le président du conseil d'administration 	